

Conseil départemental de la Sarthe

Séance plénière du 22 juin 2018 – Budget Supplémentaire

Commission Finances, Ressources et Administration générale

Débat de politique générale et rapport n°1 : Compte Administratif 2017

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je prends la parole au nom de notre groupe.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'hommage rendu à M. Boulard et au travail qu'il a mené au bénéfice de la collectivité.

Nous avons été sensibles aux événements dramatiques qui se sont déroulés en lien avec les inondations. J'ai bien entendu l'intervention de M. Chevalier. Bien que le Département soit un peu mis de côté en raison des évolutions de compétences de la politique de l'eau, il ne peut se contenter d'accorder des enveloppes en cas de sinistres et de dommages même s'il s'agit d'une bonne chose. Il est essentiel que le Conseil départemental s'implique car il est directement concerné. En cas d'inondation, l'eau impacte les habitants et les routes. Vous avez proposé une mesure. Il est important que nous nous impliquions dans ce dossier.

Nous sommes réunis pour étudier le budget supplémentaire et le compte administratif.

Vous avez abordé des sujets sur lesquels nous sommes d'accord. Nous pouvons, en effet, demander au Gouvernement de nous donner les vrais moyens d'agir pour accomplir efficacement notre action de proximité et de solidarité. Nous connaissons aujourd'hui des difficultés puisque la place des Départements, en tout cas les dotations que leur attribue l'Etat sont insuffisantes pour réaliser leurs compétences, en tout cas elles ne sont pas à la hauteur des difficultés et des sujets que nous avons à traiter à notre niveau. Nous ne pouvons que partager le même constat et déplorer que les choses n'avancent pas depuis plusieurs années.

M. Leproust est intervenu sur le contrat passé avec l'Etat. Nous avons prévu une intervention sur le sujet. Nous sommes, en effet, très réservés sur la signature et le vote de ce contrat. Nous nous abstenons sans doute car nous avons l'impression que l'Etat nous contraint à gérer vertueusement – c'est plutôt positif – nos dépenses de fonctionnement quand, dans le même temps, il abaisse nos dotations sans nous dire de combien et quelle année. À la suite des mesures gouvernementales, notre autonomie fiscale ne cesse de diminuer. Cela crée une forme de contradiction qui transparait dans le contrat. Nous voyons bien que nous n'avons pas le choix. Il faudra le voter. C'est ce que vous proposez ou du moins un débat sera-t-il ouvert. Peut-être une action de l'ensemble des Départements serait-elle utile. Mais sans doute la question ne se pose-t-elle pas de la même façon pour les collectivités rurales et pour les villes, en tout cas, les Départements sont soumis à des contraintes fortes. Nous devons aborder ce sujet avec pragmatisme et vigilance.

Sur le compte administratif proprement dit, oui, le taux de réalisation est intéressant. Lorsque l'on gère des modifications rectificatives, on ajuste au fil de l'exercice. C'est bien normal. Le compte administratif affiche un constat. Toutefois, nous avons noté, comme nous vous l'avons indiqué en amont, une reprise des DMTO. C'est une réalité qui se concrétise par l'inscription de près de 9 M€ liée à l'augmentation forte des impôts que vous avez proposée sur le foncier l'an dernier. La recette supplémentaire est de 9 M€.

Je m'arrêterai sur les investissements, qui s'élèvent à près de 100 M€. Vous avez insisté à plusieurs reprises sur le fait que la réalisation était prévue et importante. Sur 100 M€, 22 M€ sont liés au

remboursement de la dette. Si je retire cette somme de 100 M€, il ne reste plus que 80 M€. Les travaux d'électrification et d'enfouissement s'élèvent à 19,5 M€ et sont financés par la taxe sur l'électricité. Si nous retirons les subventions pour les collectivités, en réalité, l'investissement réel d'équipement se monte à 60 M€. C'est la réalité. Ces chiffres figurent dans le document présenté.

Aujourd'hui, nous avons désendetté le Département. C'est un constat, une réalité des chiffres. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, il s'agit de préparer un endettement bien plus élevé lié à l'endettement « positif », c'est le terme que vous avez utilisé, pour les PPP. Un coup de massue va s'abattre lorsque nous commencerons de rembourser. Il était utile de s'y préparer. Je pense que les chiffres ne seront pas les mêmes dans les années qui viennent.

Nous avons trouvé que ce budget supplémentaire n'en était pas vraiment un. Nous avons plutôt le sentiment d'un ajustement, une sorte de décision modificative ainsi que nous procédons à différentes reprises au cours de l'année. Il n'y a pas de bouleversement, il s'agit d'ajustements budgétaires dus à des actes financiers, conséquences d'imprévus. Nous ne ressentons pas l'apport d'un nouveau, d'un second souffle répondant à la fonction du budget supplémentaire. A mi-année, des actions peuvent être amplifiées, accélérées, renforcées. Le présent budget supplémentaire ne le traduit pas, ce qui est un peu dommage, car sans doute certains sujets mériteraient que l'on fasse davantage parce que des marges se sont dégagées. Nous le relevons avec les DMTO notamment. Nous aurons l'occasion d'en débattre.

S'agissant du bilan de mi-mandat sur votre projet stratégique. Nous avons retenu les grands axes de développement. A notre niveau, nous avons étudié en quoi nous avons pu contribuer à vous aider sur certains points. Ce sera le fil de nos interventions aujourd'hui. Nous y reviendrons au cours de la séance. Dans la mesure où nous jouons un rôle de minorité, parfois d'opposition, nous formulerons des observations. Vous avez dressé un état de votre bilan ; à cet égard, nous pouvons mettre en garde sur ce que vous n'avez pas entrepris. J'ai relu votre programme avec attention. Vous aviez indiqué que vous conserveriez les conventions de développement local. Or, je note qu'elles ont été supprimées.

Par ailleurs, vous avez indiqué que vous n'augmenteriez pas les impôts. Ce n'est pas le cas, puisqu'ils ont progressé de 7 %. La conditionnalité ne sous-tendait pas votre annonce. La progression n'est pas liée à la baisse des dotations de l'Etat, ce que tout le monde sait depuis toujours. Je me souviens que certains candidats aux présidentielles prévoient bien davantage.

On parle de la citoyenneté. À ce titre, Monsieur le Président, vous avez évoqué les valeurs républicaines inculquées aux jeunes par la voie du Conseil départemental des jeunes. Nous n'avons pas de visibilité aujourd'hui sur ce sujet.

Vous aviez évoqué la création d'un numéro Vert pour être à l'écoute des électeurs.

Il reste trois ans de mandat. Notre rôle consiste à vous rappeler vos engagements et à vous dire que vous aviez un engagement devant les Sarthoises et les Sarthois. Le président de la Commission des finances a déclaré que nous étions le Département de la Région des Pays de la Loire le plus vertueux s'agissant de la gestion du budget. Vous êtes les meilleurs gestionnaires, dites-vous, pour avoir contenu les dépenses. Mais ne pas dépenser peut signifier que l'on ne fait pas le nécessaire. Il faut atteindre le bon équilibre.

S'agissant de statistiques ligériennes, le Département de la Sarthe connaît le taux de pauvreté le plus élevé des Pays de la Loire, à plus de 13 %. Nous devrions nous interroger. Le budget supplémentaire est l'occasion d'essayer de faire mieux. Nous avons un rôle à jouer et des responsabilités : que mettre en face ? Comment remédier à la situation, comment apporter des réponses face à ces difficultés ? On ne peut se contenter de citer les raisons de cette situation insatisfaisante. Manifestement, ce que nous faisons reste insuffisant, il faut aller plus loin.

Dans votre programme, vous citez des chiffres sur l'évolution de la démographie. Depuis, ils se sont un peu tassés en raison d'un problème de désertification rurale, les populations migrant du milieu rural vers les villes moyennes et grandes. À hauteur de 0,2 %, l'évolution démographique au cours des dernières années n'est pas très dynamique, plus lente que chez nos voisins.

Nous avons souvent débattu de l'attractivité du Département. Vous aviez indiqué la nécessité de soutenir l'université du Mans. Nous nous sommes régulièrement exprimés sur l'université qui est un exemple de l'attractivité de notre Département. Il faut en débattre pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Je ne parlerai pas de vos engagements sur les chèques Collèges qui sont passés de 72 à 50 €. Les Sarthois seraient-ils devenus manchots ? Je ne dis pas cela par méchanceté puisque je suis moi-même né dans la Manche !

Ce sont là des éléments que nous avons découverts et qui sont dommageables.

Monsieur le Président, mon propos donne la ligne sur laquelle se fondent nos interventions au cours de la présente séance. Comme je l'ai dit, nous avons pu vous accompagner et appuyer certaines décisions, que nous avons parfois amendées. C'est vrai dans le secteur du social.

Il faut dire les choses en toute transparence. C'est le second axe que je voulais définir. Lorsque l'on informe les Sarthois, il faut tout leur dire, ne pas oublier que vous étiez engagés à ne pas augmenter les impôts et que vous ne l'avez pas fait. Nous avons défendu certains sujets. Il est important que nous soyons entendus et que nous progressions, car il reste encore beaucoup à faire.

Nos interventions se veulent constructives pour faire avancer les choses. C'est l'état d'esprit dans lequel nous continuerons de travailler.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur les premiers échanges de la matinée.

Ainsi que vous l'avez fait, Monsieur le Président, je salue la mémoire de Jean-Claude Boulard.

M. Boulard a siégé vingt-cinq ans sur les bancs de cette assemblée, de 1976 à 2001. Nous sommes trois élus à avoir siégé à ses côtés dans cette assemblée. Peut-être convient-il de retenir une leçon : il était à la fois un élu rural puisqu'il représentait le canton rural de Ballon et un élu urbain, Président de Le Mans Métropole, puis maire du Mans. Il convient de retenir cette capacité à prendre les enjeux locaux dans leur globalité, aussi bien urbains que ruraux, non en opposition comme cela est fait trop souvent, mais en complémentarité, chacun se nourrissant de l'autre. C'était une ligne directrice de l'action de Jean-Claude Boulard. Lorsque les Manceaux lui ont témoigné leur confiance en 2001 en l'élisant maire du Mans, il a quitté notre Assemblée tout en conservant cette même vision. La réussite du Pays du Mans qui allie aujourd'hui cette action en milieu urbain et en milieu rural est, de ce point de vue, exemplaire.

J'en viens au compte administratif. Vous venez de l'évoquer avec M. Chaudun. Indéniablement, il comprend des points positifs. Ce n'est pas parce que l'on est dans la minorité ou dans l'opposition qu'il faut le nier. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est réelle, nécessaire et la capacité d'épargne, rétablie, est plus confortable qu'à certains moments.

Le désendettement se poursuit, même si nous savons que ces prévisions de dépenses se concrétiseront avec la prise en charge des PPP pour les quatre collèges qui sont reconstruits. Cela montre une bonne maîtrise financière du Département. La gestion de la collectivité est saine. Notre groupe ne l'a jamais remise en cause. Cela s'est fait, comme l'a rappelé le Président, dans un contexte qui n'a pas été pas simple. Nous avons encaissé plusieurs décisions nationales coup sur coup. D'abord, depuis 2004, les

transferts de charges liés à la décentralisation, puis à des transferts de fiscalité – en 2017, ils s’opèrent au bénéfice de la Région ; enfin, à la baisse des dotations.

Dans ce contexte difficile, nous arrivons à tenir, malgré tout, au prix de décisions douloureuses. Premièrement le reniement de l’engagement de ne pas toucher au taux d’imposition. Je m’inscris totalement en faux, Monsieur Le Mèner, sur les petites lignes qu’il y aurait eu dans le contrat que vous avez passé avec les Sarthois. Je l’ai toujours avec moi à chaque session. C’est une sorte de bible, en tout cas pour les élus de l’opposition ! J’aimerais qu’elle le soit de la même façon pour les élus de la majorité départementale. Mais je ne vois pas de petites lignes, je vois en revanche, souligné : « Premier point de l’action Sarthe : ne pas augmenter les taux des impôts locaux durant le mandat afin de préserver le pouvoir d’achat des Sarthoises et des Sarthois. » Que ce soit à la page 5 ou la page 6, aucun alinéa n’envisage la possibilité de les augmenter.

L’engagement était clair. Vous ne l’avez pas tenu. Mais vous avez assumé de ne pas le tenir. Cela dit, il est de notre devoir de le rappeler car il ne convient pas de travestir la réalité.

La gestion s’inscrit dans le bon sens, mais au prix de décisions difficiles qui se traduisent par la réduction de lignes de crédits. Des choix sont contestés, d’autres sont contestables, notamment celui de la baisse au soutien aux collectivités.

A la page 6 de votre projet pour la Sarthe, figuraient des engagements très précis à cet égard. À cet égard, sur le compte administratif 2017, nous constatons un recul du soutien aux collectivités de 8,5 %, soit près de 2 M€. Ce budget comporte incontestablement des points positifs, mais cela s’est fait au prix de décisions qui vous ont conduit à renier le contrat que vous avez passé avec les Sarthois. Même si c’est difficile à entendre, il faut le rappeler.

Cette exigence de bonne gestion financière ne doit pas être un frein au dynamisme des politiques départementales. Peut-être est-ce mon ancienneté qui me donne ce sentiment, mais j’ai connu des budgets supplémentaires qui étaient de vrais budgets supplémentaires. Dans le cadre des rapports présentés, nous pouvions mettre en place des politiques nouvelles et aller plus loin dans certains domaines. Le présent budget supplémentaire procède à de simples ajustements financiers qui passent avant la solidarité aux collectivités inondées et qui mobilisent 200 000 €. Au regard d’un budget aussi important que celui du Département, cela confirme ce que je dénonce depuis plusieurs années : les Départements ont perdu une partie de leur marge de manœuvre.

Je rejoins Christophe Chaudun et Gilles Leproust sur la question du contrat financier à passer avec l’Etat qui me laisse dubitatif. Je n’ai pas forcément de problèmes quant à la méthode et à l’objectif. Passer un contrat avec l’Etat pour maîtriser nos dépenses revient à suivre la politique que nous menons depuis longtemps. Signer un contrat nécessite un pacte de confiance. Or cette confiance avec l’Etat est rompue depuis un long moment. Le fait n’est pas dû au Gouvernement actuel. Au cours du mandat passé, vous avez dénoncé la politique du gouvernement que nous soutenions. Cinq ans avant, nous dénoncions la politique du gouvernement que vous souteniez. Cette année, c’est plus simple, nous ne soutenons, ni les uns ni les autres, le Gouvernement. J’ai même failli applaudir à certains moments de votre discours. Je ne l’ai pas fait pour des raisons que je vais exposer.

La confiance en l’Etat n’existe pas, parce que nous ne maîtrisons pas une part de plus en plus élevée de notre budget. Nous ne maîtrisons pas nos recettes aujourd’hui, car nous avons perdu notre autonomie financière et nous ne maîtrisons pas une grande partie de notre dépense qui nous est imposée par l’Etat en raison des transferts de charges et de la centralisation depuis 2004. Finalement, nous passons un contrat sur quoi ?

Imaginons demain une forte dégradation de la situation du pays. Nous n'en sommes pas à l'abri, la situation reste instable. Nous connaîtrions une explosion du nombre de demandeurs du RSA. Nous aurions, de ce fait, une explosion d'une partie du budget social et nous ne pourrions plus respecter notre contrat. Pour passer ce contrat avec l'Etat, il faut que cela se fasse en confiance et avec une certaine forme d'autonomie. J'ai tendance à penser que nous n'avons pas cette confiance et que nous n'avons plus cette autonomie. Il en irait un peu différemment dans une commune, parce que les marges de manœuvre sont différentes, moins de dépenses sont imposées par l'Etat. Ici, nous sommes sur quelque chose qui est fortement différent. Je suis gêné de signer ce contrat alors que, d'une certaine façon, nous n'avons aucune assurance sur la capacité de l'Etat à respecter les collectivités que nous sommes.

Je voudrais réagir à deux propos qui ont été tenus avant moi. D'abord, une réaction aux propos de M. Chevalier sur les inondations. Bien sûr, la solidarité avec les personnes touchées, avec les communes qui ont été victimes de ces intempéries doit être totale. Le vote de la délibération que vous proposez ne posera pas de problème. Je me suis moi-même rendu à Soulligné-sous-Ballon samedi dernier après-midi. J'ai pu constater la violence qui a sévi. Mais il convient d'être attentif à notre expression. À cet égard, je ne partage pas un certain nombre des propos de M. Chevalier. J'espère que les événements climatiques que nous connaissons sont exceptionnels. Nous ne sommes pas confrontés aux inondations classiques qui se caractérisent par la montée progressive des eaux. Nous avons dû faire face à une violence des éléments inouïe. Ils ont été aggravés, c'est vrai, Monsieur Chevalier, par des pratiques d'imperméabilisation des sols, des modifications paysagères... Mais ne faisons pas croire à nos concitoyens que nous serions en mesure d'empêcher de nouveaux événements de cette violence par la mise en place de centaines de mesures. Il faut avoir l'honnêteté de dire à nos concitoyens que face à un certain nombre d'éléments, nous sommes un peu démunis. Les solutions à ces problèmes ne sont pas locales, elles sont internationales, c'est la question du réchauffement climatique et du dérèglement climatique. La fonte des glaces conduit à modifier la salinité de l'océan atlantique nord, à modifier le parcours du Gulf Stream et à modifier le climat en Europe. Ce ne sont pas nous, petits Conseillers départementaux, avec la meilleure volonté du monde, qui seront en capacité d'empêcher ces événements climatiques. En revanche, nous avons une capacité à jouer un rôle dans cette question du dérèglement climatique en accompagnant des politiques. Je ne reviens pas aux échanges que nous avons eus sur l'éolien, par exemple, où nous sommes beaucoup trop frileux.

Je voudrais maintenant réagir aux propos de Gilles Leproust sur le limogement du directeur du centre hospitalier spécialisé – oui, désolé, je l'appelle encore ainsi. Je ne suis pas totalement d'accord avec vous. Si je condamne la méthode, je ne m'associerai pas à un éventuel vœu de défense du directeur du centre hospitalier spécialisé. Je ne m'y associerai pas, car, ainsi que rappelé dans la presse ce matin, pendant des années, il n'a pas trouvé à redire à la politique qui a été imposée par l'Etat au milieu psychiatrique, de destruction, de casse de ce service public dont nous mesurons chaque jour les manques.

En ma qualité d'adjoint à la sécurité publique de la ville du Mans, je mesure chaque jour combien nous manquons d'actions fortes en matière de psychiatrie. Pendant des années, ce directeur a appliqué sans aucun problème la politique de casse de l'hôpital psychiatrie qu'on lui demandait. Et aujourd'hui, il faudrait le défendre ? Je ne suis pas d'accord, je ne défendrai pas quelqu'un qui a appliqué la politique de casse de l'hôpital psychiatrie sarthois !

Nelly HEUZÉ (*Conseillère départementale du canton Le Mans 1*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne peux pas ne pas intervenir sur la problématique des inondations. Cela me permet de faire le lien avec M. Boulard dont vous avez salué sa mémoire, ce dont je vous remercie. J'étais sa suppléante au Syndicat mixte des protections éloignées. Jean-Claude Boulard a beaucoup œuvré en faveur de la lutte contre les inondations. Je crois que ce sera la vingt-troisième assemblée générale des sinistrés inondés en janvier prochain. Il me manquera ; il n'a jamais été absent.

M. Council a déclaré qu'il avait à cœur de faire le lien entre le rural et le urbain. Par rapport à toutes les actions liées aux risques de crue, il a échoué. Je l'entends et ceux qui ont siégé à l'assemblée générale entendent dire que nous avons fait notre travail au Mans, puisqu'il était là en tant que représentant de Le Mans Métropole. En amont, il ne s'est rien passé et quand je reviendrai il ne se sera toujours rien passé.

Je remercie M. Chevalier. Peut-être arrive-t-il quinze ans trop tard. Si vous aviez été là il y a quinze ans, Monsieur Chevalier, vous auriez siégé avec nous et vous auriez essayé de mettre en œuvre cette solidarité entre les territoires.

Le nord de la Sarthe a souffert. Je suis impressionnée, je sais ce que cela représente pour les sinistrés : de la violence, en effet. On n'empêche pas les catastrophes naturelles, mais si nous avions avancé, une piste aurait été intéressante. Nous avons pensé travailler sur le chevelu, c'est-à-dire les petits ruisseaux. La cause principale des dernières inondations est l'engorgement des petits ruisseaux qui n'ont pas fait face à la crue. Bien sûr, il y a aussi des fossés qui sont obstrués, des sols imperméabilisés.

Nous voterons un crédit pour faire face aux dégâts liés aux infrastructures, qui sont au moins évalués à un million d'euros. C'est encore de l'argent que nous allons consacrer après alors que nous avons déjà consacré énormément d'argent à des études et à des projets qui n'ont pas abouti. M. le Président Rioux vous le dirait, mais faites les comptes. Nous avons tort. Bon courage à Daniel Chevalier pour le Gemapi ! Je suis prête à lui donner un coup de main, mais je ne suis que mancelle !

Prévention et protection sont nécessaires. Au Mans, nous avons vu que le déversoir de l'île aux Planches situé sur notre canton a fait son œuvre. Nous venons de fêter ses dix ans. Il a été inondé puisqu'il a une fonction de délestage ; il permet que l'eau se déverse dans une moindre mesure dans les rues.

Je voudrais intervenir maintenant sur un sujet qui concerne la Commission Infrastructure. Je salue le travail des équipes du SDIS, des équipes départementales qui ont œuvré en crise d'urgence et qui ont très bien agi et ont été présents. C'est important. Lorsque l'on est sinistré, les personnes subissent un traumatisme fort au début, suivi d'un état post-traumatique qui dure pendant des mois. Lorsque l'on a les pieds dans l'eau, la situation est dure, mais le plus dur ce sont les mois qui suivent. La solidarité et l'aspect social relevant de nos compétences, pensez dans vos communes aux sinistrés qui sont désespérés tant qu'ils n'ont pas reconstruit, regagné leur maison et revenus à leurs habitudes. Je sais que les maires auront à cœur de s'en préoccuper. Prenons garde aux habitants, continuons à être prudents et à nous protéger en amont et en aval.

Laurent HUBERT (*conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Je voudrais revenir sur le pacte financier proposé par l'État. Viser la maîtrise des dépenses de fonctionnement est une noble ambition. Toutefois, poser un cadre contraignant peut nous empêcher de saisir quelques opportunités futures. Imposer ce cadre est susceptible d'engendrer une certaine méconnaissance de la vie de l'assemblée locale.

Il suscite également une question pratique : à quel moment les partenariats public-privé commenceront ils à peser sur le budget de fonctionnement et ce poids sera-t-il compatible avec l'augmentation autorisée des dépenses ?

Le projet stratégique pour la Sarthe 2017-2021 - Présentation à mi-mandat

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je n'aurai qu'une question à la marge dans la mesure où ce qui est présenté a déjà été largement développé lors des précédentes interventions. Dans votre programme, vous aviez évoqué l'idée de favoriser et de faire évoluer le nombre d'apprentis et de stagiaires au sein de l'administration départementale. Dispose-t-on de données sur cet élément de programme ?

Je comptais intervenir cet après-midi à 14 heures sur le sujet. J'ai entendu les propos du Président de la commission. Il est vrai que vous vous étiez engagé à veiller à la qualité du dialogue social avec les organisations syndicales qui représentent les 2 400 agents du Département. Je m'interroge. Le conflit dure depuis plusieurs mois. M. Beauchef parlait ce matin de la grande mobilisation et de l'esprit de service public dont ont fait preuve les agents des routes lors des inondations. Nous bénéficions de services d'agents pleinement investis dans leur travail. Quand nous avons besoin d'eux, ils répondent présents dans des conditions parfois extrêmes. Leur mobilisation aujourd'hui correspond peut-être à l'émergence d'un problème.

Le dérèglement climatique induit des épisodes climatiques très dangereux. Cet hiver, près de chez moi, la neige s'est accumulée de façon imprévisible. Une expérimentation a eu lieu cet hiver, dont nous n'avons pas eu le retour d'expérience.

Des engagements ont été pris par le Département relatifs à la réaffectation de personnes à plus de quinze kilomètres. Qu'en est-il aujourd'hui ? Il semble que d'autres réponses leur ont été apportées lors de réunion auxquelles nous ne participons pas. Nous avons besoin d'un éclairage sur le sujet.

Rapport n 4 : protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Je profite de cette intervention sur le budget social pour tirer la sonnette d'alarme et exprimer une inquiétude forte s'agissant de l'accueil des mineurs isolés étrangers qui pose une vraie difficulté à laquelle notre collectivité est confrontée. Nous assumons une mission qui ne relève pas de notre compétence, et ce sans réels moyens supplémentaires. Il est demandé à tous les Départements de France d'assumer les conséquences d'un choc migratoire que connaît l'Europe depuis plusieurs années.

Je mesure la difficulté de cette mission, la charge financière et les efforts déjà engagés par le Département. Pour autant, je suis très inquiet car l'impact de cette problématique ne concerne pas uniquement le Département. La ville dont je suis l'élu doit y faire face. Ce sont plus de deux cents jeunes qui sont concentrés sur un seul et même territoire, le quartier de la Gare au Mans. La grande majorité de ces jeunes ont des parcours extrêmement difficiles : ils ont quitté leur famille, traversé, pour la plupart d'entre eux, la Méditerranée dans les conditions que nous savons, ils ont échoué au Mans où ils sont pris tant bien que mal en charge. Si la grande majorité de ces jeunes ne pose pas de difficultés, nous constatons malheureusement qu'une minorité d'entre eux posent problème dans l'espace public.

Ils sont désœuvrés, ne sont pas vraiment pris en charge, sont démunis face à la vie qui s'offre à eux, et zonent dans l'espace public.

Ils génèrent un sentiment d'insécurité, aujourd'hui très fortement ressenti par les Manceaux, mais pas uniquement un sentiment d'insécurité. Toutes les semaines, je suis alerté d'un certain nombre de phénomènes qui, aujourd'hui, nous échappent. Ces jeunes sont sans contrôle.

Malgré le talent qui est le sien et l'énergie qu'elle déploie, la police nationale ne parvient pas endiguer certains phénomènes : une recrudescence de dégradations et de vols avec violence. La dernière grande tendance est l'arrachage de colliers des vieilles dames dans la rue et des rixes.

Les interpellations que je reçois en tant qu'adjoint au maire en charge de la sécurité publique sont de plus en plus nombreuses. Mon courrier des quinze derniers jours sur les questions de sécurité au Mans porte exclusivement sur cette situation sur ce territoire. C'est ainsi que je suis interpellé au quotidien par les responsables des établissements scolaires, par les habitants, par les commerçants, parfois de façon très virulente, et par des visiteurs dont le premier contact qu'ils ont avec la capitale de notre Département lorsqu'ils arrivent à la gare est d'être agressés par des jeunes. Je suis également interpellé par un des élus sur un phénomène sur lequel je n'ai aucune maîtrise.

Monsieur le Président, dans la gestion de cette question, la mairie du Mans est laissée un peu seule. J'ai beaucoup hésité à prendre la parole sur ce sujet aujourd'hui, car il est complexe. Je sais aussi que mon intervention peut alimenter des discours que nous rejetons collectivement, ces discours qui assimilent immigration et délinquance. Pour autant, je ne peux plus me taire sur la difficulté à laquelle nous sommes collectivement confrontés au Mans. Je suis très inquiet pour les semaines à venir, parce que les vacances se profilent.

Certains de ces jeunes sont occupés dans la journée car ils sont dans des établissements scolaires. Dans les semaines qui viennent, libérés de cette obligation scolaire, le phénomène prendra de l'ampleur.

Le désœuvrement de ces populations en grande difficulté, en grande souffrance, aura forcément un impact pour la ville du Mans. Je pense qu'il est nécessaire d'étudier ensemble la façon de faire plus et mieux pour gérer une telle situation. Je mesure la difficulté que cela représente pour le Département, je mesure l'engagement financier que cela induit, mais je demande que le Département mesure également la difficulté que cela représente pour les élus du chef-lieu de Département qui doit gérer cette

concentration sur un seul et même site. Il nous faut travailler collectivement sur ce dossier. Je ne me place pas dans une démarche où je pointerais du doigt le Département, je n'obéis nullement à une telle logique, en tout cas, telle n'est pas ma façon habituelle de travailler. En tant qu'élu de la ville du Mans, je suis prêt à assumer toute ma part de responsabilité, mais je ne peux la prendre seul. Nous avons besoin de travailler collectivement. Je pense qu'il nous faut réfléchir à des pistes pour faire mieux. Par exemple, à une meilleure répartition. Devons-nous forcément concentrer ces jeunes, essentiellement de jeunes garçons, sur un seul et même territoire ?

Comment mieux travailler avec l'Etat ? S'il y a quelqu'un à qui il faut jeter la pierre aujourd'hui, ce n'est pas au Département que je la jetterais, mais aux services de l'Etat qui se défont sur les Départements d'une politique qu'ils ne devraient pas avoir à gérer.

Se pose également la question de la justice. Régulièrement, des mineurs – peu nombreux – sont arrêtés pour des faits graves et sont relâchés parce que la justice pour mineurs est ce qu'elle est. Elle manque aussi de moyens.

Le travail de partenariat avec l'Education nationale doit progresser. Peut-être faut-il également aller plus loin dans le cadre de partenariats existants, avec le milieu associatif, par exemple, la Sauvegarde Sarthe-Mayenne qui réalise en lien un travail considérable sur ce thème. Nous l'avons évoqué au cours de notre dernière réunion de commission, avec les équipes de la mairie. Je suis prêt à y prendre toute ma place.

Aujourd'hui, je ne peux plus me taire sur cette question qui nous expose à la figure au Mans. Je veux bien prendre des coups, j'en ai pris beaucoup et je continuerai d'en prendre. Mais en tant qu'élu, je ne peux, sur cette thématique, gérer seul cette situation. Je vous le dis, Monsieur le Président, j'ai l'impression aujourd'hui que les élus du Mans sont seuls.

Je regrette d'avoir eu à prendre la parole, mais si nous ne tirons pas la sonnette d'alarme, si nous ne disons pas les choses, j'ai le sentiment que nous n'avancerons pas. Je vous le dis, Monsieur le Président, nous avons besoin de vous !

Commission Solidarité, Autonomie, Démographie médicale

Projet stratégique pour la Sarthe 2017-2021 - Présentation à mi-mandat

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

Mes propos portent sur le service de formation Sémaphore. Nous nous joignons à l'intervention de M. Leproust sur la fermeture de ce service.

Madame Leroux, vous avez expliqué que la formation était jusqu'à aujourd'hui externalisée, les 50 autres pour cents assurés par le service Sémaphore. J'imagine que chacun intervenait plus spécifiquement sur un secteur. Sémaphore devait intervenir davantage sur le secteur du Mans et l'externalisation porter sur les territoires ruraux.

Ce service jouait un rôle important auprès des assistantes maternelles, y compris même au-delà de la formation. Les personnes connaissaient les situations des familles, des enfants et pouvaient, ainsi, répondre à des questionnements des assistantes maternelles.

Quels sont les arguments qui viendraient en appui de cette fermeture de Sémaphore ?

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Mon intervention sera courte, car nous avons déjà exposé notre position et manifesté notre satisfaction au cours de la dernière Commission Solidarité.

Je prends la parole au nom de mes collègues de la Commission Solidarité, mais globalement de mon groupe pour souligner un rapport sincère de présentation du bilan à mi-mandat, sincère sur les avancées réelles apportées à de nombreux concitoyens – personnes handicapées, personnes âgées – tirant sa source dans l'innovation, en tout cas, une recherche d'innovation dans les politiques menées par le Département. De ces aspects nous sommes très fiers et nous espérons – je le dis avec humilité – avoir pu contribuer, à notre niveau, à ces avancées réelles, par nos contributions en Commission et les alertes émises sur les situations compliquées. Ce fut le cas du Foyer de l'enfance, cela le reste encore sans doute pour l'aide à domicile, avec la volonté au cours de ces trois dernières années de voir la prise en charge des interventions d'aide à domicile évoluer au bénéfice des Sarthoises et des Sarthois.

Nous sommes conscients que vous ne perdez pas de vue l'humain dans cette grande mission qu'est la solidarité pour le Département de la Sarthe. Nous vous en remercions véritablement et nous espérons pouvoir poursuivre au cours des trois prochaines années, dans le souci d'être constructifs. Comme nous vous l'avons dit, nous nous sommes engagés pour cette raison ; nous n'avons pas d'autres raisons de travailler à vos côtés.

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

Merci de cette proposition de débat ensemble comme nous débattons sur d'autres sujets. Nous avons sollicité une rencontre pour débattre avec le Président de cette fermeture et envisager les points susceptibles d'être améliorés dans ce service.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton Le Mans 4*)

Un enjeu est devant nous. Les déserts médicaux constituent une vraie menace de santé publique. Dans quelques années, des personnes ne seront plus soignées, y compris en ville car la désertification touche également la partie mancelle. Il serait nécessaire de mener une communication orientée en termes de visuels sur la ville du Mans. Il est temps de cesser les différences de traitement quant à l'implantation des médecins ; de nouveaux patients ne trouvent plus aujourd'hui de médecins et se voient refuser l'accès à

des cabinets médicaux en ville. Souvent, il s'agit de personnes qui appartiennent aux milieux les plus défavorisés. Il faut réfléchir au niveau du Département pour mener une action volontariste. Je salue le travail de Mme Cantin qui fait le maximum.

Tant en termes d'implantations, de soutien, d'aide aux étudiants en médecine, il faut cesser les différences de traitement qui n'existent quasiment pas dans les faits d'ailleurs, mais je pense qu'il faut dire clairement que nous aiderons tous les jeunes médecins, qu'ils se destinent à aller en ville ou à la campagne tant pour des spécialités que pour des tâches de médecine générale. À Coulaines, nous avons un projet de maison médicale. Nous travaillerons peut-être avec Sarthe Habitat pour créer une maison de santé, qui est un beau projet. Ah ? Vous n'êtes pas au courant ? Souvent les premiers, concernés sont les derniers informés.

La première année de médecine est un succès. Nous sommes très fiers que la major soit mancelle. Ma fille est arrivée troisième. *(Bravo ! et applaudissements)*.

C'est la preuve que cette première année dans la Sarthe est très intéressante. Pour des raisons matérielles et financières, il n'est pas aisé pour des étudiants de s'expatrier dès la première année à Angers. C'est aussi une façon de faire revenir des étudiants par la suite. De ce point de vue, nous travaillons avec Rachid El Guerjouma à un rapprochement des universités du Mans et d'Angers avec en particulier des filières médicales plus intégrées et avec la perspective de l'implantation d'une antenne de CHU au Mans. Il nous faut, en effet, réfléchir, à terme, sous une forme ou sous une autre, à l'implantation d'un CHU sur le territoire de l'université du Mans. Le processus de rapprochement des universités s'accélérera dans les années à venir. Je pense que nous avons une occasion forte. Les médecins ont tendance à s'installer dans les endroits où ils font leur internat. Travaillons donc collectivement. Inscrivons d'ailleurs le terme de « commune » plutôt que celui de « ville », évitons la distinction entre villes et villages. Il convient d'harmoniser l'incitation entre la ville et la campagne parce que l'enjeu de la désertification médicale est un enjeu qui concerne l'ensemble du territoire, y compris le secteur du Mans. Depuis toujours, le Conseil départemental travaille en faveur de l'ensemble du Département.

Vous disiez que souvent ce sont les plus avertis qui sont les moins bien renseignés. Je vous rappelle que nous avons acté et délibéré sur le fait que tous les contrats étaient fléchés, quels que soient les territoires.

De nombreux contrats d'engagement ont abouti à des installations sur la ville et la métropole. En revanche, le Département a passé un contrat intitulé « l'aide à la première installation », d'un montant de 15 000 €. À ce titre, le Département verse 7 500 € et la collectivité accueillante le même montant. Cela n'a posé aucun problème à aucune collectivité. Aujourd'hui, nous attendons une réponse de la ville du Mans pour installer deux médecins qui attendent ce partenariat. Il faut savoir mobiliser les instances responsables et qui ont la réponse. Il y a bien longtemps que le Département travaille sur ce sujet et que tous ces contrats sont fléchés. Nous le savons bien. Des professionnels viendront sur le territoire, sur la ville, sur la métropole et sur les territoires ; c'est ainsi que l'ensemble de la Sarthe sera mieux doté en médecins, en chirurgiens-dentistes et en kinésithérapeutes.

Commission Insertion et Logement

Rapport n°7 : faciliter l'accès au logement et favoriser le développement d'un habitat de qualité

Eric MARCHAND (*Conseiller départemental du canton Le Mans 2*)

Je reviens au rapport précédent, nous souhaitons nous abstenir en cohérence avec le vote du budget primitif ! Vous avez été très rapide !

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Je souscris tout à la fois aux propos de Mme Labrette-Ménager et de M. Franco sur la casse du logement social à laquelle nous assistons depuis un an. Le logement social est un vecteur essentiel de nos territoires de qualité de vie et de mixité sociale. Nous assistons, coup après coup, à une casse totale de ce dispositif qui, s'il peut être critiqué ou amélioré, ne peut être cassé de cette façon-là.

Je prends l'exemple de Le Mans Métropole Habitat : la réforme de l'an dernier autour de l'APL s'est traduite par une perte sèche de 7,5 M€, somme qu'il convient de dégager désormais sur nos propres fonds pour continuer à faire le travail qui est le nôtre. La loi Elan y ajoute l'obligation d'avoir plus de 15 000 logements. Si le nombre de logements est de 12 500, la société est condamnée soit à disparaître, soit à trouver dans l'urgence 2 500 logements que l'on ne trouvera pas, bien évidemment, sous le sabot d'un cheval !

La politique qui est menée est déstructurante pour nos territoires.

Je salue l'intervention de Mme Labrette-Ménager qui a raison sur cette question, son propos n'est ni de droite ni de gauche. Il s'agit de défendre des territoires et leurs habitants. Que ce soit la minorité ou la majorité de cette assemblée, nous serons d'accord pour nous battre.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton Le Mans 4*)

Il faut convaincre le Gouvernement de faire marche arrière car la baisse du loyer de solidarité est un danger pour les offices HLM et pour la rénovation des logements. En tant que maire de Coulaines je suis bien placé pour en parler, mais le maire d'Allonnes pourrait dire la même chose de sa commune qui compte 50 % de logements sociaux. La capacité des organismes HLM de construire mais aussi de rénover est extrêmement réduite car le mécanisme instauré se traduit par une ponction insoutenable sur le logement social.

Dans ses derniers moments, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec M. Boulard qui ne pouvait être suspecté d'animosité envers le Président de la République et du Gouvernement. Il était très inquiet, voire en colère au vu de cette décision qui a été mal mesurée et qu'il faut être capable de revoir, sauf à remettre en cause le principe même du logement HLM.

La vente est parfois une bonne solution, parfois un danger. En effet, les offices HLM vendent les meilleurs logements. Nous assisterons à une concentration de la pauvreté sur le reste des logements. Autre phénomène extrêmement grave, à l'origine des émeutes de la banlieue parisienne en 1985, particulièrement à Clichy-sous-Bois, celui des copropriétés dégradées. Des personnes habitent un bloc d'immeubles dont ils ne peuvent assurer la rénovation. Nous ne sommes ni à l'Assemblée ni au Sénat, mais il faut éviter au Gouvernement de commettre cette grave erreur.

J'en viens au concours. Le fait de ne pas recourir au concours ne lève pas l'obligation d'avoir recours à un architecte, il s'agit d'une procédure parmi d'autres. Par exemple, le Département n'a pas organisé de concours pour les collègues, la procédure de PPP ne le prévoyant pas.

Il faut être honnête et dire que l'on peut produire de la bonne qualité sans obligatoirement recourir à cette formule spécifique du concours. Dans la plupart des cas d'ailleurs, les communes n'organisent pas de concours. Il faut demander de recourir à un architecte, c'est essentiel. Par ailleurs, il faut que nous demandions de maintenir l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France pour les constructions aux alentours des bâtiments classés. C'est le paysage de la France, c'est notre patrimoine, mais sur la question du concours, il faut être un peu plus nuancé.

Commission Insertion et Logement

Projet stratégique pour la Sarthe 2017-2021 - Présentation à mi-mandat

Lydia HAMONOU-BOIROUX (*Conseillère départementale du canton Le Mans 4*)

Monsieur le Président, vous nous avez rappelé à juste titre qu'il restait trois ans de mandat. Au vu de la proposition que j'avais faite lors de la dernière séance plénière sur la plateforme Job 41, pouvons-nous espérer que vous regardiez ce qu'il en est ou n'en avez-vous pas envie ?

Commission Infrastructures routières

Rapport n°9 : investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Mes interrogations ne portent pas particulièrement sur le rapport qui consiste à procéder à quelques ajustements pour suivre l'actualité budgétaire.

Suite au débat de ce matin, nous avons rencontré les organisations de l'intersyndicale sur le service des routes et le parc départemental. Suivant les organisations syndicales, ils étaient une centaine et cinq selon M. Beauchef. En gros, ils étaient une trentaine.

Nous avons eu un échange fructueux. Mon propos sera sans doute confirmé par les personnes présentes. Nous avons ressenti un fort besoin d'écoute des agents sur leurs pratiques et leur quotidien. Je pense que les interlocuteurs de l'exécutif et responsables de services l'ont entendu et je ne doute pas que le dialogue se poursuivra. Les situations particulières sont étudiées individuellement car quelques cas qui ont été évoqués, mais il y a un engagement pour que les choses soient ainsi et que nous puissions à notre niveau recevoir un bilan de l'expérimentation de la veille hivernale. Le sujet est important ; nous nous en sommes entretenus près d'une heure et demie. Ce qui explique notre absence lors de la reprise de séance.

Projet stratégique pour la Sarthe 2017-2021 - Présentation à mi-mandat

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton Le Mans 4*)

Il est dommage que nous ayons renoncé à aider les particuliers et les agriculteurs à installer des haies bocagères. Extrêmement intéressant, le dispositif était encadré par un agent du Département qui fournissait d'excellents conseils. Aujourd'hui, alors qu'il est nécessaire de préserver la biodiversité, de favoriser en particulier la présence des oiseaux sur les terres agricoles, il s'agit d'un préjudice. On m'oppose la Loi NOTRe, mais nous pourrions contourner l'obstacle, ainsi que nous l'avons évoqué en Commission permanente, en portant le sujet sur le thème de la valorisation touristique du Département. Nous sommes un Département bocager, les paysages font partie de son écosystème économique. De ce point de vue, sur le thème à la fois de la valorisation économique, du tourisme ou de la valorisation du Département, nous pourrions inscrire une ligne budgétaire permettant les subventions à l'installation de haies dans le Département. Il est extrêmement regrettable d'avoir supprimé cette subvention.

Il faut arrêter d'avancer l'argument de la loi NOTRe. Tous les parlementaires ont voté cette loi, y compris les deux sénateurs, M. de Nicolaÿ et M. Vogel. Cela figure au *Journal Officiel*. Pour les députés, c'est plus ambigu.

La loi a été votée au moins par tous les Sénateurs. Peut-être pourrions-nous trouver un biais pour réintroduire le financement des haies des particuliers dans le cadre de la lutte contre les inondations. Nous avons bien vu que la suppression des haies par les agriculteurs dans bien des secteurs a contribué au ruissellement des eaux.

Sur le secteur de Saint-Pavace, toutes les haies ont été rasées en bordure de champ pour gagner quelques mètres de production agricole. Ce sont les particuliers, grâce à l'aide départementale qui ont compensé la perte de ces haies. Il faut trouver un biais.

Je ne suis pas convaincu par les arguments juridiques. Dans certains cas, on justifie les aides agricoles en dérogation de la loi NOTRe arguant la valorisation économique ou la valorisation du territoire. En l'espèce, s'agissant des haies, on dit que ce n'est pas possible. Je suis persuadé que dans le cadre de la lutte contre les inondations, de la valorisation du territoire ou de la valorisation économique, il est possible de justifier cette mesure. Prenons le risque. L'enjeu est si important à mon sens qu'il est sans doute intéressant de rétablir cette mesure ; nous verrons bien si nous sommes attaqués devant un tribunal. En attendant, nous aurons planté les haies !

Rapport n 14 : faire rayonner la Sarthe grâce à la culture, au sport et à l'enseignement supérieur

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Une observation par rapport à ce que l'on a pu dire aux équipements sportifs, notamment au sein de la commission. Les critères qui ont été avancés d'exclusive rénovation et de seule utilisation par les collégiens devront être amenés à évoluer. L'exemple de la salle de la Jalt le montre. Aujourd'hui, il est procédé au diagnostic des équipements sportifs. C'est intéressant. Pour aller un peu plus loin, peut-être faudra-t-il s'interroger sur la pertinence d'un schéma des équipements sportifs.

Rapport n°15 promouvoir notre territoire et ses atouts touristiques

Lydia HAMONOU-BOIROUX (*Conseillère départementale du canton le Mans 4*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne peux prendre la parole sans me féliciter de l'acquisition de la collection du musée de la musique. Je pense l'avoir défendu à plusieurs reprises dans cette salle.

Je me souviens de vous avoir demandé il y a environ un an de nous communiquer un inventaire des musées. Je n'emploierai plus le terme de « petits musées » qui froisse M. Beauchef. J'ai revu mes éléments de langage et je parlerai de musées à thème. Serait-il possible de nous faire part de cet inventaire ?

Projet stratégique pour la Sarthe 2017-2021 - Présentation à mi-mandat

Nelly HEUZÉ (*Conseillère départementale du canton Le Mans 1*)

Avec Emmanuel Franco, nous faisons partie du conseil d'administration du collège du Vieux-Colombier. Je voudrais parler du gymnase qui a brûlé. Je siégeais hier à son conseil d'administration, à l'heure d'un match de football et d'une manifestation de la fête de la musique. Pour autant, nous avons le quorum !

J'ai reçu de nombreux remerciements pour la réactivité du Conseil départemental. Je veux toutefois alerter le Président sur un problème qui se posera à la rentrée et qui touche à la faisabilité des heures de sport des collégiens. En solution de repli, ils bénéficient de quelques heures au gymnase d'Étival-lès-Le-Mans, quelques heures au gymnase de Rouillon, mais, sur Le Mans, il n'y a aucune piste possible. J'ai lu le rapport sur les équipements et j'ai constaté un grand déficit. Alors, il faut imaginer combien la situation se tend quand on débat en dehors des compétences de chacun. J'ai interpellé le maire d'Allonnes et je voudrais que le Président, dans ses premiers contacts, avec le nouveau maire du Mans pose cette question en urgence.

Ma seconde question porte sur l'accélération de la reconstruction du gymnase. J'ai cru comprendre que des crédits avaient été votés pour une réhabilitation qui n'avait pas été entreprise. Nous espérons que l'indemnisation des assurances ne tardera pas trop. J'étais hier avec les représentants du personnel et le professeur de sport, ils sont tous catastrophés et inquiets pour la rentrée. L'association sportive n'a pas de solution. Il serait nécessaire, Monsieur le Président, de faire preuve de persuasion. Je parlerai moi-même au maire du Mans, mais il faut que le Département parle avec une voix d'autorité, celle de son Président.

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Nous sommes arrivés à mi-mandat pour la Commission Réussite scolaire. Ce matin quand j'ai parlé des investissements, le Président s'est quelque peu enflammé, alors que le débat était jusqu'alors serein. Nous tenons simplement à rappeler que 75 M€ de dettes supplémentaires seraient dus au partenariat public-privé, à partir de 2019. Je voulais lui confirmer que tel était bien mon propos. Si nous avons cherché à dégager des marges en baissant l'endettement, c'était bien pour envisager cette somme supplémentaire qui viendra se cumuler aux 3 M€ par an en fonctionnement. Cela juste pour bien confirmer vos propos et pour signifier que nous nous étions bien compris. Cela méritait d'être rappelé. Concernant les 50 € des chèques collèges, je ne voulais pas mettre en cause le montant, mais la méthode. Je vous rappelle que nous avons découvert le changement du montant, au hasard d'un dossier, et que la décision avait été prise unilatéralement sans débat en Commission permanente, en commission ou en session. Rappelez-vous.

Enfin, vous évoquez un bilan de mi-mandat très positif. Je rappelle simplement que, depuis deux ans, des débats ont porté sur la mise en place et le suivi du numérique dans les collèges qui ont nécessité une médiation et une remédiation. Il convient d'être prudent car si des choses ont été faites, si des réunions se sont tenues, si vous avez réagi sur le sujet, aujourd'hui, nous n'avons pas encore tout réglé.

Il faudra se poser des questions pour les trois années à venir et bien encadrer l'intervention de la société.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton Le Mans 4*)

Sans me prononcer sur le montage, je signalerai que le chantier se déroule et progresse dans de bonnes conditions. À Coulaines, nous sommes ravis que les premiers collégiens investissent les premiers bâtiments dès la rentrée de septembre. Les élus sont tout à fait satisfaits du déroulement des travaux.

Rapport n°16 : les 108 métiers au service des sarthois

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je précise, pour faire le pont avec les propos de M. Vallienne, que les dispositifs numériques dans les collèges n'étaient pas innovants et neufs puisque cela fait longtemps que la Région des Pays de la Loire a implanté de tels dispositifs. Toutefois, la Région n'a pas fait le choix d'un prestataire extérieur dans les établissements, elle a embauché des agents dans les lycées. Cela pour indiquer qu'il existait peut-être une autre façon de voir les choses, une façon qui viendrait enrichir les compétences des agents du Département.

Rapport n°18 : habilitation pour agir en justice - compte rendu de la délégation

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

J'ai promis à mon collègue Yves Calippe de souligner que sur les trois derniers mois, nous avons enregistré 18 cas de fraude au RSA sur 1 0217 bénéficiaires. Cela pour souligner les chiffres et les statistiques.

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Vous soulignez que les annulations contentieuses des décisions du Département sont peu nombreuses. Serait-il possible que vous procédiez à un retour sur les modifications qui sont apportées par l'administration départementale en termes de critères ou de procédures pour prendre ces décisions administratives du Département. Quelles conséquences tirons-nous de ces annulations ?

Nelly HEUZÉ (*Conseillère départementale du canton Le Mans 1*)

Pour reprendre ce qu'Yves Calippe soulignait, je précise que 18 personnes sur 10 000 représentent 0,18 %. Le problème c'est qu'en faisant figurer les chiffres, on arrive à convaincre « qu'étant aux RSA, ils sont fraudeurs ». Pourrions-nous arrêter d'inscrire cela dans un bilan, car il est si difficile d'être au RSA ! En affichant le portrait d'une petite fille enlevée, on crée une psychose, alors que le pourcentage d'enfants enlevés est infiniment faible.

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Nous sommes d'accord, il faut sanctionner en cas de fraude. Mais il faut mettre en relief le faible nombre de fraudeurs par rapport au nombre de bénéficiaires. Je reconnais de votre part une évolution positive dans le discours. Le texte de votre programme mentionnait « *Renforcer les dispositifs de contrôle et de suivi des versements du RSA pour lutter contre les dérives de l'assistanat* ». Le propos était tout de même un peu violent. Heureusement, il a évolué dans le bon sens et l'on voit bien par ce rapport et les 18 condamnations qu'il s'agit davantage de cas marginaux que d'une dérive du système.

Je reconnais une évolution dans le discours. Nous vous avons alerté sur le sujet et aujourd'hui le discours est plus sain.

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

Un certain nombre de personnes aujourd'hui ne demandent pas le RSA. Il faut conserver cela à l'esprit. Si nous avons quelques fraudeurs, nous avons aussi un certain nombre de personnes qui ne font pas leur demande alors qu'elles pourraient prétendre à ce revenu social.

Rapport n°21 : contrat financier avec l'état 2018-2020

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je vous remercie de vos plaidoyers contre le contrat. Vous nous avez présenté les choses pour nous convaincre qu'il ne convenait pas de le signer en l'état. Je ne sais pas ce que vous ferez au final ; j'ai compris que vous aviez trouvé une formule pour continuer à le négocier, je n'y crois guère. Un contrat se décide à deux. Telle est sa définition juridique. En l'occurrence, nous sommes dans un contexte très différent de la lettre de cadrage. Il est hors de question d'appeler cela un contrat et de le signer. Nous ne voterons pas cette proposition en l'état. Il y a deux jours, une assemblée générale de l'ADF a dégagé une large majorité de 77 % des Départements annonçant qu'ils ne voteraient pas ce document. Et d'ailleurs plusieurs Départements ont pris des délibérations pour indiquer qu'ils ne la voteraient pas – et cela indépendamment des étiquettes politiques. Cela correspond d'ailleurs au positionnement des Régions qui souhaitent faire pression sur l'État en ne signant pas ce type de contrat. Je pense effectivement que ce n'est pas seul qu'il faut prendre la décision, ce n'est pas le Département de la Sarthe qui, seul dans son coin, peut négocier. Sur un tel dossier l'union fait la force selon le slogan et c'est avec l'ensemble des territoires qu'il faut se battre pour arrêter une position commune. Si, demain, aucun Département ne signe le pseudo-contrat, nous serons plus forts pour nous faire entendre sur le sujet de la contractualisation.

Vous avez rappelé que l'État, à maintes reprises, nous a pris pour une boîte aux lettres. L'autonomie fiscale, par ailleurs, est en berne tout comme les dotations. Nous ne pouvons accepter ce schéma.

Pour toutes ces raisons, je suis gêné de laisser quitus au Président pour négocier et éventuellement signer. Mais comme toute négociation, on ne sait jamais où elle commence et où elle s'arrête. Quel est le plancher ? Vous pensez que cela doit rapporter au Département, mais on sait très bien que cela ne sera jamais le cas. Nous avons vu que le Préfet n'a pas délégation de l'État pour négocier des contrats par Département.

Quand on entre dans la recherche du « moindre mal », cela donne la mauvaise impression que l'on serait prêt « à se coucher ». Il faut être solidaire des Départements voisins. Naturellement, je sais que Dominique Le Mèner négociera au mieux. Là n'est pas le sujet, mais si nous sommes *a priori* capables de limiter les dépenses supplémentaires à 1,2 % – ne l'avons-nous pas démontré ces deux dernières années ? –, il n'y a aucune raison d'être pénalisés. Dès lors, il n'y a aucune raison de nous mettre le couteau sous la gorge. Nous allons nous abstenir et vous laisser discuter, car ce n'est pas un sujet déterminant. Franchement, il faudrait que tous les Départements de France et toutes les Régions s'opposent à cette mesure de contrat.

L'abstention de notre groupe n'exprime pas un manque de confiance envers le Président sur sa capacité à négocier, elle se fonde sur l'économie du contrat.

Commission Finances, Ressources et Administration générale

Rapport n 22 : Budget Supplémentaire 2018

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Comme pour le budget primitif, nous voterons contre.